

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 novembre 2007 de M. Alexandre Wisard, intitulée: «Dangers écotoxicologiques liés à l'emploi de l'Ornistérial».

TEXTE DE LA QUESTION

Lors de la séance plénière du mardi 27 novembre 2007, le conseiller administratif Manuel Tornare a affirmé que l'emploi de ce produit pour limiter la prolifération des pigeons en ville de Genève comportait des risques en matière environnementale, ce qui justifiait son abandon.

Je prie donc le magistrat de bien vouloir indiquer sur quelle-s base-s scientifique-s (publications scientifiques reconnues, études universitaires ou des écoles polytechniques) il s'appuie pour justifier l'abandon de ce produit, étant entendu que ses prédécesseurs ont utilisé l'Ornistérial pendant plus d'une vingtaine d'années, entre 1980 et 2000, sans que cela ne semble poser problème.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les pigeons en ville de Genève, comme dans toutes les grandes villes d'Europe, constituent une nuisance sérieuse.

De 1969 à la fin de 2004, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a distribué, avec l'aide de nombreux bénévoles, des graines de maïs traitées avec une hormone contraceptive, l'Ornistérial, cela sans aucun suivi, ni comptage systématique.

Cette méthode appelle plusieurs remarques:

- aucun chiffre ne pouvant être objectivement fourni, elle permet de renvoyer dos à dos les partisans et les détracteurs du maïs stérilisant;
- l'hormone distribuée depuis de nombreuses années n'a pu se cantonner aux seuls pigeons. Le transfert dans la chaîne alimentaire est automatique. L'effet réel sur la chaîne trophique, en l'absence d'étude, peut être jugé risqué pour l'environnement. Tout au plus, il a été remarqué des naissances de pigeons malformés;
- la distribution de maïs traité, en tant que nourriture, induit une mauvaise appréciation du geste par les usagers non avertis qui peuvent légitimement penser qu'il faut nourrir les pigeons. Un calcul de l'impact du stérilisant à travers la nourriture devient totalement aléatoire, puisqu'on ne connaît pas ce que représentent les graines non traitées comme part (ou quantité) de leur nourriture.

Lors du vote du budget 2005, le 4 décembre 2004, le Conseil municipal a décidé de supprimer la ligne budgétaire dévolue aux graines. Cette décision en début de période hivernale a été mal perçue par les bénévoles chargés de la distribution.

L'évolution de la population est imperceptible sur un temps si court mais, si l'hormone était efficace, la population ne devrait pas tarder à augmenter ces prochaines années.

Afin de trouver des solutions de remplacement à cette méthode anticonceptionnelle, le SEVE a pris des contacts auprès d'autres administrations et notamment avec la Ville de Bâle.

A cette occasion, le professeur Daniel Haag-Wackernagel (ancien président de la SPA de Bâle et chargé du programme antipigeons) nous a indiqué qu'il a renoncé à la méthode anticonceptionnelle pour des raisons d'équité scientifique suite aux résultats mis en évidence par un diplôme universitaire relatif à cet objet.

Par ailleurs, le travail «Comportement et régulation d'une population de pigeons des villes», réalisé par Fabienne Nötzli à l'Université de Genève, en 1991, montre que les graines traitées à l'Ornisteril sont consommées par tous les oiseaux granivores. Cette ingestion est facilitée par le piétinement causé par les passants qui réduisent ainsi la taille des morceaux et les rendent accessibles aux petits oiseaux. Les effets de l'Ornisteril peuvent donc se faire sentir sur d'autres espèces.

Concernant ces effets, R. K. Murton, R. J. P. Thearle et J. Thompson montrent dans l'article «Ecological Studies of the Feral Pigeon *Columba livia* var. I. Population, Breeding Biology and Methods of Control» (The Journal of Applied Ecology, Vol. 9, N° 3 (Dec. 1972), pp. 835-874) que l'ingestion d'Ornisteril peut être mortelle, notamment parce que la méthode de distribution ne permet pas de limiter la quantité consommée.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif a chargé le SEVE de renoncer définitivement à l'usage de l'Ornisteril afin de limiter la population de pigeons en ville de Genève et de trouver d'autres solutions respectueuses de l'environnement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 5 novembre 2008.